



2024 / 113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
GERMANAZ Sylvie à BRUNOD Aurore
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉ : GUILLARD Paul

Date de Convocation :
12 décembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – Budget Principal

Le Président rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les montants des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécient au niveau des opérations du budget 2024.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées en 2024 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). En revanche, les crédits inscrits en reste à réaliser ne sont pas retenus pour déterminer le quart des crédits à ouvrir.

Ainsi, le montant des crédits à ouvrir par anticipation au vote du budget 2025 s'élève à 1 984 701.09 € et se décompose de la façon suivante :

Chapitre / opération	Nature / fonction	Libellé	Crédits votés en 2024	Limite autorisée (25 %)	Crédits ouverts
16	165	Dépôts et cautionnement	78 000,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
204		Subvention équipement versée	1 717 000,00 €	429 250,00 €	429 250,00 €
	2041583/020	Subv. autres groupem	285 000,00 €	71 250,00 €	71 250,00 €
	2041412/020	Subv. Com. GFP Batiments et installations	550 000,00 €	137 500,00 €	137 500,00 €
	20415342/020	Subv. Ets IC Batiments et installations	550 000,00 €	137 500,00 €	137 500,00 €
	204133/020	Subv. Départements – projets d'infrastructure	120 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	2041582/020	Subv. Autres groupem. Batiments et installations	212 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
303	2313/555	Bâtiments divers Valmorel	85 000,00 €	21 250,00 €	21 250,00 €
313	21321/633	BMS Valmorel	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
405	21318/551	Les arcades Doucy	43 544,16 €	10 886,04 €	10 886,04 €
406	2313/406	Beauregard Doucy	65 012,39 €	16 253,09 €	16 253,09 €
408	21321/633	Jet de la Palla	22 512,00 €	5 628,00 €	5 628,00 €
410	21321/633	Bâtiment le Sappey Doucy	5 912,69 €	1 478,17 €	1 478,17 €

501	2313/314	Salle de spectacle La Léchère	50 896.00 €	12 724.00 €	12 724.00 €
505	Médiathèque La Léchère		185 550.60 €	46 387.65 €	46 387.65 €
	21314/314	Constructions batiments culturels et sportifs	170 770.60 €	42 692.65 €	42 692.65 €
	2313/314	Constructions	14 780.00 €	14 780.00 €	14 780.00 €
506	2313/551	Village 92 La Léchère	28 625.96 €	7 156.49 €	7 156.49 €
508	2313/588	Station thermale	1 502 409.46 €	375 602.35 €	375 602.35 €
910	Equipements sportifs		1 441 760.00 €	360 440.00 €	360 440.00 €
	2315/412	Installations, matériel et outillages techniques	18 000.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
	2312/415	Agencements et aménagements de terrains	1 423 760.00 €	355 940.00 €	355 940.00 €
911	Matériel foncier		741 275.51 €	185 318.88 €	185 318.88 €
	21318/028		316 754.76 €	79 188.69 €	79 188.69 €
	2111/020		305 000.00 €	76 250.00 €	76 250.00 €
	2158/028		31 568.75 €	7 892.19 €	7 892.19 €
	21828/028		87 952.00 €	21 988.00 €	21 988.00 €
912	2315/325	Pumptrack	62 600.22 €	15 650.05 €	15 650.05 €
914	Agriculture		9 137.50 €	2 284.37 €	2 284.37 €
	2152/76	Installations de voirie	4 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	21318/76	Constructions sur batiments publics	5 137.50 €	1 284.37 €	1 284.37 €
915	2152/76	Communication numérique signalétique	80 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
916	Equipements bureaux informatique district		107 014.58 €	26 753.64 €	26 753.64 €
	2051/020		21 000.00 €	5 250.00 €	5 250.00 €
	21838/020		27 672.15 €	6 918.04 €	6 918.04 €
	2158/028		2 451.43 €	612.86 €	612.86 €
	21318/028		29 891.00 €	7 472.75 €	7 472.75 €
	2313/028		26 000,00 €	6 500.00 €	6 500.00 €
987	Signalétique sentier		1 186 548.42 €	296 637.10 €	296 637.10 €
	2158/028	Autres installations	3 141.60 €	785.40 €	785.40 €
	2315/847	Installations	1 183 406.82 €	295 851.70 €	295 851.70 €
988	2313/4221	Crèche	476 005.04 €	119 001.26 €	119 001.26 €
990	2313/633	Aire de camping-cars	30 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
TOTAL			7 938 804.53 €	1 984 701.09 €	1 984 701.09 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22		1 Bernard GSELL	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET

